

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU n°4

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 21 juin 2010

Le vingt et un juin deux mille dix,

Le conseil municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 09
- votants : 09

Date de convocation du conseil municipal : 8 juin 2010

PRESENTS : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Christelle DUVERNAY, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Odile MONTANT, Cédric BOLO, Georges FAVRE, Véronique DANTON,

INVITE PRESENT : M. Jean-Claude CURRAT représentant du Comité des fêtes.

ABSENT EXCUSE : Carole LAVERRIERE

EGALEMENT PRESENTE : Lynda PAREJO, secrétaire

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique Danton

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la réunion précédente soulève des remarques, le compte-rendu est approuvé. Il demande l'accord pour rattacher deux délibérations sur la fixation des tarifs pour la régie de recettes et la demande d'ouverture d'ateliers publics de distillation; sa requête est acceptée.

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les délibérations suivantes :

- **RESTAURATION DE LA CHAPELLE – PATRIMOINE LOCAL**

Après la présentation du projet, le Conseil Municipal approuve le projet de restauration de la Chapelle, patrimoine local, son coût estimé à 34 440€ HT soit 41 190.24€ TTC et son financement prévisionnel.

Il charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires au règlement de cette affaire, notamment de solliciter les partenaires éventuels dont la région Rhône-Alpes au titre du CDRA des Usses et Bornes.

- **LOCATION DE L'APPARTEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE – COTE SUD**

Le Conseil Municipal donne son accord pour mettre à disposition de Mademoiselle Vanessa Brand le logement vacant au premier étage de l'Ecole Primaire Publique de VOVRAY-en-BORNES, à compter du 1er juin 2010 jusqu'au 31 mai 2011.

Il fixe à 476.87 € le prix du loyer par mois. :

- 406.87 € le prix du loyer nu, lequel sera revalorisé chaque année par délibération du conseil municipal,
- 70 € de provision pour frais de chauffage, la régularisation aura lieu à la fin du contrat selon les factures de Fioul réglées par la commune.

Monsieur le Maire en profite pour annoncer que le logement vacant dans l'immeuble « le Salève » a été attribué.

- **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES SERVICES TECHNIQUES DEPARTEMENTAUX**

Le Conseil Municipal accepte de passer une convention de partenariat pour l'intervention des services d'assistance technique départementaux dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable.

Il autorise monsieur le Maire à signer la convention.

- **SYNDICAT MIXTE DU SALEVE – NOUVELLES ADHESIONS ET MODIFICATION DES STATUTS**

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Arve et Salève pour les communes d'Arbusigny, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Nangy, Pers-Jussy et Scientrier ainsi que les communes de Cernex et de Feigères.

Il approuve les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Salève.

- DEPOSE DE LA CABINE TELEPHONIQUE

Suite aux changements réalisés sur la place du Chef lieu, le Conseil Municipal souhaite demander à France Telecom la dépose définitive de la cabine téléphonique détenue au titre du service universel ; ce publiphone, situé dans l'abri de bus, n'ayant plus d'utilité.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce renoncement.

- REGIE DE RECETTES - TARIFS

Considérant qu'il est nécessaire d'arrêter un tarif supplémentaire concernant la régie de recettes pour l'encaissement des frais de photocopies couleur, le conseil municipal décide de fixer les tarifs d'encaissement des frais de photocopies couleur de la Commune comme suit :

- 0,60 € la photocopie A4,

- 1,10 € la photocopie A3.

- DEMANDE D'OUVERTURE D'UN ATELIER PUBLIC DE DISTILLATION DE CRU ET AVIS SUR SON EMPLACEMENT

Le Conseil Municipal demande que soit ouvert un atelier public au chef lieu de la commune et propose que l'emplacement de cet atelier soit fixé derrière la salle polyvalente.

Il demande que toutes les précautions soient prises contre le danger d'incendie et qu'en aucun cas les effluents et déchets fermentescibles ne soient déversés dans les fossés et cours d'eau situés à proximité de l'atelier de distillation.

VOIRIE

GOUDRONAGE : Trois entreprises ont répondu à l'avis de mise en concurrence lancé par la commune pour la réfection de la voie communale partant du chef lieu vers « Chautemps », l'entreprise Eiffage a été retenue pour la somme de 25 603.20€ TTC.

Monsieur le Maire explique qu'il a également demandé des devis pour le parking de l'Agorespace et pour le goudronnage de l'accotement de la descente au chef lieu. Les crédits pour la voirie étant consommés par le marché cité ci-dessus, ces travaux seront reportés.

FAUCHAGE : Monsieur le Maire fait part aux conseillers du courrier de Mme Lintz concernant le fauchage raisonné des fossés afin de préserver la biodiversité. Monsieur le Maire informe qu'un courrier de réponse a déjà été envoyé l'année dernière en expliquant qu'un effort est fait pour ne pas faucher systématiquement afin d'attendre la montée en graines. Pour des raisons de sécurité, certains secteurs sont fauchés pleinement.

CURAGE DES FOSSES : Une commande a été passée à l'entreprise Command Chappaz en début d'année, le travail n'est pas encore effectué.

ELAGAGE : Il conviendra de lancer une consultation l'année prochaine.

ADSL : Les travaux ont débutés sur la commune, après le passage de l'entreprise Gramari, France Telecom devra intervenir pour effectuer les câblages et raccordements. Monsieur le Maire pense que la mise en service se fera d'ici la fin de l'année. Monsieur le Maire prendra contact France Telecom pour activer les branchements.

VISIBILITE CARREFOUR ROGIN : Un courrier a été envoyé au propriétaire pour qu'il élague les arbres gênant la visibilité.

BATIMENT

Immeuble le Salève : La Sa Mont-Blanc a informé par courrier que le ravalement des façades est reporté courant 2012, des travaux de toiture et de zinguerie s'imposant cette année.

Abri de bus : Les containers à poubelles seront enlevés de l'abri de bus et celui-ci sera détruit. Monsieur le Maire attend des plans pour le prochain projet. Il conviendra d'informer les habitants du changement d'emplacement quand il sera opérationnel.

URBANISME

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un courrier a été adressé au préfet le 15/04/2010 pour différents points concernant la révision du PLU : la zone à risques et la zone de remblais. Aucune réponse n'a été rendue à ce jour.

Le service des domaines a donné son évaluation du terrain situé au bas de l'église, les élus souhaitent rencontrer les propriétaires.

COMMISSIONS

Cantine : Stéphane Debornes informe qu'il reste l'intervention du plombier et de l'électricien pour que les travaux soient terminés. Monsieur le Maire rappelle que la salle devra être opérationnelle à la rentrée.

Sandra Rémillon explique que la cantinière aura besoin de rangements, il faudra réfléchir à l'aménagement de la salle.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseiller quant à l'utilisation de la petite salle. Il est décidé de garder la salle à disposition des associations et autres pour pouvoir organiser des réunions, elle pourra être également mise à disposition de la bibliothèque et de l'école selon leurs besoins.

Scolaire : Le Conseil d'Ecole a lieu vendredi 25 juin 2010.

Signalétique : Les panneaux seront posés mi-juillet.

Salle polyvalente : Georges Favre attend des propositions pour l'installation de panneaux solaires. Il doute que cette installation soit possible sans isoler le bâtiment dans un premier temps.

Environnement : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de limiter l'éclairage public la nuit par souci d'économie d'énergie, par exemple arrêté l'éclairage à minuit. Il demande à Cédric Bolo de s'occuper de ce dossier.

DIVERS

Subvention : Monsieur le Maire revient sur la demande de subvention de la MFR pour le voyage de Marie Lugaz, ce voyage étant une mission humanitaire, le Conseil Municipal est d'accord pour inscrire une subvention de 50€ au budget 2011.

Social : Monsieur le Maire informe qu'un centre est ouvert à proximité d'Annemasse pour les jeunes qui ont besoin de se réinsérer dans la vie active.

Maison de la Justice et de la Défense (MJD): Monsieur le Maire informe qu'une MJD va s'installer à St Julien en Genevois, la CCPC adhère à ce projet qui sera utile pour ces habitants. Cette institution a un rôle de conseil, médiation et conciliation.

Dates à retenir :

Le Rallye des Bornes se déroulera le 26/06/2010.

La cyclo sportive qui aura lieu le 10/07/2010.

Un bureau de la CCPC se déroulera le 20/07/2010 à la mairie de Vovray-en-Bornes.

M. Jean-Claude Currat, président du comité des fêtes, informe que la montée du Salève est organisée dimanche 24 juin 2010, et que la fête du village aura lieu le dernier week-end de juillet comme à l'accoutumée (30/07/2010 et 1/08/2010).

Local Patois : Odile Montant rappelle qu'il faut prévoir d'isoler le plafond car la salle a un problème d'acoustique.

Sel de déneigement : Georges Favre présente un échantillon du produit à base de bois (écologique) qui est utilisé en substitution du sel de déneigement dans certaines communes (ex : les Gets). Il précise que le coût est nettement supérieur (3 fois le prix du sel) mais que le résultat est probant. Les membres du conseil municipal propose d'en commander une petite quantité pour essayer l'année prochaine, par exemple sur les trottoirs.

Conférence : Odile Montant propose d'organiser une conférence sur le 150^{ème} anniversaire du rattachement de la Savoie à la France. Monsieur le Maire propose de réunir les 4 communes sur ce projet.

Jardins de la Balme : Odile Montant invite les élus à les visiter.

Doyen : Elle informe que le Doyen de la commune Marcel Sublet est décédé, à présent, Jules Dépollier est le doyen de la commune.

La séance est levée à 21h30.

Le 25 JUIN 2010
Le Maire
Xavier BRAND